

Appel à projets de recherche 2022

L'AMRO HHT France lance son sixième appel à projets de recherche et d'études sur la maladie de Rendu-Osler.

Un formulaire type de réponse à l'appel à projets AMRO est joint à cet appel.

Il devra être renvoyé à amrohhtfrance.contacts@gmail.com
au plus tard le 30 novembre 2021.

Champ de l'appel à projets :

Cet appel vise à apporter un soutien financier à des équipes engagées dans des projets de recherche sur la maladie de Rendu-Osler - HHT ainsi que dans des études visant à l'amélioration des soins quotidiens et de la qualité de vie des malades Rendu-Osler.

Les projets auront pour objectif d'initialiser ou de compléter des travaux de recherche de nature fondamentale ou clinique ou des développements en matière de protocoles thérapeutiques. Des études de terrains de nature médicale ou médico-sociale visant à mieux connaître les conditions de vie des malades et d'apporter des solutions pratiques pourront également être évaluées.

Les porteurs des projets pourront être des chercheurs, des médecins, voire des associations.

Les crédits seront affectés, par exemple, à des salaires et indemnités de stage pour du personnel **non permanent**, des consommables, des frais d'inscriptions en congrès, des frais de missions, de publication, de déplacement de patients pour un protocole de soin.

Durée des projets :

La durée des projets sera de un à trois ans. Une évaluation finale sera demandée par le conseil d'administration de l'AMRO HHT-France au porteur de projet. Pour les projets d'une durée supérieure à un an, des rapports intermédiaires seront également demandés chaque année.

Mode de sélection :

Un comité d'évaluation désigné par AMRO HHT-France incluant des médecins et/ou experts scientifiques et des membres de AMRO HHT-France analysera la qualité et la pertinence des propositions. Ce comité soumettra ses recommandations au conseil d'administration de l'AMRO HHT-France choisira le ou les projets que l'association souhaitera aider.

Les rapports annuels d'avancement seront examinés par le Conseil d'Administration de l'AMRO HHT-France.

Ils devront comporter un état d'avancement du projet et un état financier.

Critères de sélection :

- tous les champs du formulaire de candidature doivent être renseignés ;
- adéquation du projet ou de l'étude avec les objectifs de l'appel ;
- adéquation entre l'expertise des proposant avec les objectifs affichés ;

- qualité scientifique des collaborations proposées ;
- implication des structures de recherche et hospitalières dans la réalisation du projet ;
- importance et délai des retombées attendues pour les patients atteints de la maladie de Rendu Osler-HHT.

Financement :

Le montant global du financement mis à disposition par l'AMRO HHT-France pourrait atteindre 150.000 €. Cette somme sera utilisée partiellement ou dans sa totalité pour cette action de soutien en fonction de la qualité des propositions. Si aucun projet ne satisfait le Conseil d'Administration de AMRO HHT-France, ce dernier se réserve le droit de n'en financer aucun au cours du présent appel à projets La somme allouée à chaque projet sera établie par le conseil d'administration de l'AMRO HHT-France qui est souverain dans sa décision.

Les porteurs de proposition seront informés par courrier du succès ou de l'échec de leur demande ainsi que des sommes allouées en janvier 2022.

Eligibilité :

Seront éligibles tous les domaines de recherche et d'étude entrant dans le champ de l'appel à projets AMRO HHT-France. Le projet proposé pourra faire suite à un projet précédemment soutenu par l'AMRO HHT-France. Il pourra également s'agir d'une étude prospective indépendante s'intégrant dans un projet plus étendu financé par ailleurs.

Valorisation :

Les travaux qui feront l'objet de communications et de publications scientifiques devront faire mention de la contribution de AMRO HHT-France à l'obtention des résultats.

Par ailleurs, et sous réserve de confidentialité formellement exprimée par le récipiendaire, AMRO HHT-France se réserve le droit de communiquer sur ces projets et leurs résultats par les moyens que l'association utilise habituellement.